

PARIS, le 20 janvier 2010

LA CCAM CLINIQUE : ENFIN !

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. se félicite du lancement de l'appel d'offres pour déterminer les critères méthodologiques indispensables à l'élaboration d'une hiérarchie des consultations.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. regrette que, pendant deux ans, les blocages conventionnels n'aient pas permis d'accélérer ce travail indispensable à l'ensemble des spécialités cliniques.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande que, pendant la période transitoire liée à la mise en place d'un arbitrage conventionnel, pour toutes les spécialités cliniques, soit déterminé un certain nombre d'actes spécifiques justifiant une majoration, comme ceci a été mis en place pour les endocrinologues.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. précise que la valorisation actuelle de ces majorations ne préjuge en rien de la hiérarchisation financière de la CCAM clinique.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. ne peut qu'approuver la proposition de Jean de Kervasdoué quantifiant la valeur financière d'un acte de consultation complexe à la hauteur de 80 euros.